POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / JUILLET-AOÛT 2021 - 6 € N°328

Dossier

Le retour en grâce des artisans

Élections

Régionales et départementales : les photos des 57 présidents

Tourisme

Notre enquête sur les meublés

37è congrès

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

LE GRAND BORNAND
21 & 22 OCT. 2021

ÉDITO

« Le choix de la stabilité »

Assemblée nationale

JEAN-PIERRE VIGIER
Vice-président de l'ANEM, député de la Haute-Loire.

« Si on ne peut que déplorer la faible mobilisation des électeurs le mois dernier, il n'empêche que le résultat des élections se caractérise par une stabilité marquée des présidents et des tendances partisanes à la tête des régions et des départements de montagne. Ainsi, sur dix régions (ou équivalent), les présidents sortants de la métropole ont été réélus, le changement dans les Outre-mer étant de deux sur trois. Sur 47 départements, 12 nouveaux présidents ont été élus. Je tiens à les féliciter, ainsi que les 35 autres qui ont été réélus, en présentant à tous mes vœux les plus sincères de pleine réussite, de même qu'à leurs équipes, dans l'exercice de leur mandat en faveur de la cause de la montagne.

J'ai une pensée particulière pour Frédéric Bierry, lui aussi reconduit par les électeurs à la tête de la Collectivité européenne d'Alsace, née en 2019 de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que pour mes anciens collègues de l'Assemblée nationale, Martial Saddier et Arnaud Viala, qui ont choisi de diriger leur département de la Haute-Savoie et de l'Aveyron. Malgré un léger progrès, je ne peux que regretter la place toujours minoritaire des femmes à la tête des assemblées locales, même si mon ancienne collègue, Huguette Bello, nouvellement élue présidente de La Réunion, incarne une note d'espoir.

Désormais, le prochain rendez-vous qu'il ne faut pas rater, c'est l'élection présidentielle au printemps 2022. Notre Association s'y prépare depuis le début de l'année afin de mettre la montagne au cœur du débat. Les cinq groupes de réflexion thématiques qu'elle a créés analysent, diagnostiquent et font des propositions qui ont été présentées au Comité directeur le 8 juillet et qui seront soumises à votre approbation lors du Congrès d'octobre prochain. Ensuite, les candidats à l'élection présidentielle en seront destinataires, donnant ainsi droit de cité à nos territoires. Les électeurs pourront alors juger et faire leur choix entre les candidats en fonction de leurs intentions pour la montagne. »

« Désormais, le prochain rendez-vous qu'il ne faut pas rater, c'est l'élection présidentielle au printemps 2022. Notre Association s'y prépare depuis le début de l'année afin de mettre la montagne au cœur du débat. »

BELART - STOCK.ADOBE.COM

À la Une

Les habitants de la montagne ont besoin de leurs artisans qui répondent à leurs demandes et participent à l'attraction touristique de leur territoire. 300 000 entreprises artisanales sont réparties sur l'ensemble des massifs. L'ANEM leur apporte son plein soutien.

Photo : Grispb - stock.adobe.com

P. 9

L'artisanat reprend de la hauteur

En montagne comme ailleurs, les carnets de commandes des artisans sont archi pleins et leurs nouveaux clients doivent souvent patienter pendant des jours, voire des semaines, pour être satisfaits. Signe en tout cas que la mondialisation ne tarit pas ces métiers à la source. Signe également que l'artisanat a de beaux jours devant lui…

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Jean-Pierre Vigier
Le vice-président de l'ANEM et député de la Haute-Loire revient sur les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin. Jean-Pierre Vigier regrette la faible mobilisation des électeurs et la place minoritaire donnée aux femmes. Il félicite les nouveaux élus et souligne que les propositions des cinq groupes de réflexion thématiques des élus de la montagne vont être adressées à tous les candidats à l'élection présidentielle de 2022.

P. 5 : Les élus régionaux et départementaux de la montagne
L'ANEM présente en photos et félicite chaudement les élus des dix régions et des quarante-sept départements comprenant des territoires de montagne.

P. 7 : L'écho des massifs
Des fonds européens pour valoriser le tourisme, un inventaire de la biologie diversifiée, le grand tétras malheureusement menacé d'extinction, de nouveaux beaux parcours pour les vététistes, la station d'Artouste repensée, d'autres essences d'arbre pour le reboisement : que ce soit dans les Alpes, en Corse, dans le Jura, dans le Massif central, dans les Pyrénées ou dans les Vosges, les massifs sont très mobilisés pour que leurs territoires demeurent toujours aussi attractifs.

P. 16 : Les logements meublés revisités
L'ANEM a sollicité les communes de montagne afin d'établir un état des lieux des meublés dits de tourisme destinés soit à la clientèle de passage pour des périodes courtes, soit aux travailleurs notamment aux saisonniers. Premier bilan.

P. 18 : La vie de l'ANEM
Les propositions des groupes de travail lors du Comité directeur, les responsables départementaux de l'Association en Haute-Loire, le webinaire de l'ANEM et de la Banque des territoires.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directeur de la publication et directeur de la rédaction :** Pierre Bretel. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Marie-Annick Fournier, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 5 600 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Élections : des majorités le plus souvent reconduites au sein des régions et des départements de montagne

Les élections régionales et départementales se sont déroulées les 20 et 27 juin derniers. Les présidents sortants des sept régions métropolitaines de montagne ont tous été réélus, deux présidents des Outre-mer, sur trois, étant nouvellement élus. Concernant les départements de montagne, sur les 47 départements de la métropole et des Outre-mer, on compte douze nouveaux présidents. Frédéric Bierry a été confirmé président de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), née de la fusion des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dont elle assure l'intégralité des compétences depuis la promulgation de la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la CEA. L'ancien président de l'ANEM, député de Haute-Savoie, Martial Saddier, a été élu président du conseil départemental de Haute-Savoie, et Arnaud Viala, député de l'Aveyron et membre du Comité directeur de l'ANEM, devient président du conseil départemental de l'Aveyron.

RÉGIONS

10 présidents pour la montagne

1-AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : Laurent Wauquiez.

2-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : Marie-Guite DUFAY.

3-CORSE : Gilles Simeoni.

4-GRAND EST : Jean Rottner.

5- GUADELOUPE: Ary Chalus.

6-LA RÉUNION : Huguette Bello.

7-MARTINIQUE : Serge Letchimy.

8-NOUVELLE AQUITAINE : Alain Rousset.

9-OCCITANIE : Carole Delga.

10-SUD : Renaud Muselier.

Une nouvelle présidente à l'association Régions de France

Le 9 juillet dernier, le conseil des régions qui réunit les présidentes et présidents des 18 régions et collectivités de métropole et d'outre-mer a procédé à la désignation du bureau de Régions de France. Carole Delga a été élue présidente et Renaud Muselier président délégué. Après des mandats de maire de Martres-Tolosane et de députée de Haute-Garonne ainsi que des fonctions ministérielles, elle est depuis 2016 présidente de la nouvelle Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Cette région regroupe 12 départements classés montagne sur deux massifs : le Massif central et les Pyrénées. En 2018, la région a mis en place un Parlement de la montagne. Cette instance d'échanges et de propositions qui donne la parole aux habitants et aux acteurs de tous les secteurs de l'économie permet d'orienter l'action régionale au plus près des attentes des territoires et des habitants de la montagne. La région a, ainsi, adopté son plan « Montagnes d'Occitanie 2025, Terres de vie ». Ce plan porté conjointement avec l'État est le fruit des concertations menées par ce Parlement pour accompagner et soutenir le développement des territoires de massif.

DÉPARTEMENTS

47 présidents pour la montagne

1-AIN : Jean Deguerry. 2-ALLIER : Claude Riboulet. 3-ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE : Éliane Bareille. 4-ALPES-MARITIMES : Charles-Ange Ginésy. 5-ARDÈCHE : Olivier Amrane. 6-ARIÈGE : Christine Téqui. 7-AUDE : Hélène Sandragné. 8-AVEYRON : Arnaud Viala. 9-CANTAL : Bruno Faure. 10-COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE ALSACE : Frédéric Bierry. 11-CORRÈZE : Pascal Coste. 12-CÔTE-D'OR : Francois Sauvadet. 13-CREUSE : Valerie Simonnet. 14-DOUBS : Christine Bouquin. 15-DRÔME : Marie-Pierre Mouton. 16-GARD : Françoise Laurent-Perrigot. 17-GUADELOUPE : Guy Losbar. 18-HAUTE-SAÔNE : Yves Krattinger. 19-HAUTE-SAVOIE : Martial Saddier. 20-HAUTE-VIENNE : Jean-Claude Leblois. 21-HAUTE-GARONNE : Georges Méric. 22-HAUTE-LOIRE : Marie-Agnès Petit. 23-HAUTES-PYRÉNÉES : Michel Pélieu. 24-HAUTES-ALPES : Jean-Marie Bernard. 25-HÉRAULT : Kléber Mesquida. 26-ISÈRE : Jean-Pierre Barbier. 27-JURA : Clément Pernod. 28-LA RÉUNION : Cyrille Melchior. 29-LOIRE : Georges Ziegler. 30-LOT : Serge Rigal. 31-LOZÈRE : Sophie Pantel. 32-MEURTHE-ET-MOSELLE : Chaynesse Khirouni. 33-MOSELLE : Patrick Weiten. 34-NIÈVRE : Fabien Bazin. 35-PUY-DE-DÔME : Lionel Chauvin. 36-PYRÉNÉES-ORIENTALES : Hermeline Malherbe. 37-PYRNÉNÉES-ATLANTIQUES : Jean-Jacques Lasserre. 38-RHÔNE : Christophe Guilloteau. 39-SAÔNE-ET-LOIRE : André Accary. 40-SAVOIE : Hervé Gaymard. 41-TARN : Christophe Ramond. 42-TARN-ET-GARONNE : Michel Weill. 43-TERRITOIRE DE BELFORT : Florian Bouquet. 44-VAR : Marc Giraud. 45-VAUCLUSE : Dominique Santoni. 46-VOSGES : François Vannson. 47-YONNE : Patrick Gendraud.

L'ÉCHO DES MASSIFS

ALPES

Des fonds européens pour valoriser le tourisme

Le secteur du tourisme est aujourd'hui en pleine recomposition. Alors que certaines régions pâtissent de la baisse drastique de l'affluence de touristes étrangers, d'autres connaissent en revanche un afflux exceptionnel. C'est le cas des Alpes, et notamment du département des Hautes-Alpes, qui a enregistré 11,59 millions de nuitées et 366 millions d'euros de chiffre d'affaires pendant l'été 2020, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Un développement accompagné depuis plusieurs années par le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui finance des projets comme la construction d'un refuge aménagé sur le Pic du Mas de la Grave ; la création de sentiers de randonnée valorisés dans les Écrins ; la mise en place d'une campagne de promotion du tourisme dans le massif du Vercors ou encore le réaménagement d'un musée des senteurs à Forcalquier.

CORSE

L'inventaire de la biodiversité négligée

Menée par le Muséum national d'histoire naturelle, l'opération La Planète revisitée est un programme d'exploration naturaliste de la biodiversité négligée (invertébrés marins et terrestres, plantes, champignons). La Corse doit mettre à jour l'inventaire des organismes vivants méditerranéens et séquencer leur ADN. Les scientifiques ont réalisé récemment une mission de terrain qui a eu lieu du 10 au 28 mai 2021.

JURA

Un grand tétras du massif du Risoux retrouvé mort

WildMedia - stock.adobe.com

Devenu une « vedette locale » après son apparition sur une vidéo qui a fait le tour de l'Europe, un grand tétras a été retrouvé le samedi 29 mai à Risoux par des ornithologues à la suite d'une collision avec un véhicule. Devenu célèbre, en janvier 2021, grâce à une vidéo d'un skieur qui l'avait croisé sur une piste, le gallinacé est une espèce menacée d'extinction depuis 60 ans. Il n'existe aujourd'hui plus que deux cent quatre-vingts spécimens alors qu'il y en avait encore près de huit à neuf cents il y a une cinquantaine d'années.

Patrick Kunkel / www.passeriformvalokuva.de

MASSIF CENTRAL

La Grande traversée du Massif central à VTT

La Grande traversée du Massif central (GTMC) est un parcours de 1 380 km en VTT dont l'itinéraire passe par le Parc du Morvan puis celui des volcans d'Auvergne avant de rejoindre le Parc national des Cévennes, les grands Causses et de terminer au Cap d'Agde. S'il faut entre trois et six semaines pour en parcourir l'intégralité, le parcours peut être effectué en plusieurs étapes en fonction de la durée et du niveau de difficulté choisis.

PYRÉNÉES

Artouste, la station tournée vers demain

En avril 2019, la commune de Laruns a repris en main le destin de la station d'Artouste afin d'exploiter le domaine skiable et le train touristique. Dans ce cadre, un groupe de travail nommé « Artouste demain » a été créé pour repenser l'avenir du site et prendre de nouvelles orientations. De ces travaux a émergé une stratégie de développement nouvelle axée sur la diversification. Les projets novateurs et durables sont coconstruits dans une démarche partenariale et territoriale qui semble essentielle au moment de la décision concernant les grands axes d'un schéma de tourisme valléen, au cœur du plan Montagne départemental et d'une stratégie touristique régionale qu'Artouste doit intégrer pleinement ; le tout dans une dimension transfrontalière indispensable.

VOSGES

Opération de reboisement au Val d'Ajol

Installée dans les Vosges, l'entreprise de Buyer est spécialisée dans la fabrique d'ustensiles de cuisine depuis plus de deux cents ans. Labellisée RSE de niveau confirmé pour l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales dans ses activités, elle va financer à hauteur de 10 000 euros l'achat de nouvelles essences d'arbres qui seront plantés par l'Office national des forêts à l'automne 2021 sur un terrain mis à disposition par la commune du Val d'Ajol.

Les enjeux de la collecte sélective et du tri des déchets dans les zones de montagne

À la faveur de la crise sanitaire, le débat public et médiatique autour de l'impact de nos modes de consommation prend de l'ampleur. En particulier, l'augmentation manifeste de la livraison à domicile et de la vente à emporter dans les restaurants pose la question du devenir de nos déchets et de leur recyclage.

Le service public de collecte et du traitement des déchets des ménages et assimilés étant une compétence qui incombe aux établissements publics de coopération intercommunale, l'augmentation de la collecte relève dès lors d'un triple enjeu pour les élus locaux. L'enjeu est à la fois financier, afin de maîtriser le coût de gestion des déchets, mais également écologique, à l'heure où les Français expriment une inquiétude croissante vis-à-vis de la question environnementale et du dérèglement climatique. Enfin, la gestion des déchets est étroitement liée aux enjeux de perception et d'image d'un territoire/d'une commune, notamment face à l'augmentation des phénomènes de déchets abandonnés. Ces enjeux prennent une dimension supplémentaire pour les élus des territoires de montagne en raison de leur spécificité géographique et de leur caractère touristique.

La montagne constitue en effet un territoire dont il est nécessaire de prendre en compte les spécificités lors de la gestion des déchets. Avec une densité de population inférieure aux territoires de plaine et des pics d'affluence touristique, le tout conjugué à une praticabilité moindre pour les services de transport lors des périodes hivernales, il est apparu primordial de dimensionner les services et les moyens de collecte dans ces territoires. Afin de permettre la collecte sélective, consistant à ramasser les déchets ménagers préalablement triés par les producteurs ou usagers avant de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques et de permettre ainsi leur recyclage, le choix le plus pertinent pour les zones de montagne consiste à utiliser des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Ces bornes volontaires de grande capacité permettent notamment aux collectivités de jouer sur les fréquences de collecte, avec une augmentation de la fréquence pour les périodes touristiques.

La deuxième spécificité des territoires de montagne qui doit être prise en compte dans le processus de gestion des déchets concerne l'attrait touristique, tout particulièrement pour les stations de ski. La question se pose pour les élus locaux des modalités d'action pour faire face à l'augmentation des déchets liée aux pics d'affluence des saisonniers et sensibiliser les touristes au tri. Si le territoire national sera entièrement couvert par l'extension des consignes de tri d'ici fin 2023, il peut être en attendant difficile pour les touristes de savoir quels gestes de tri adopter. L'information des habitants constitue un enjeu important pour remédier au problème des déchets abandonnés.

Comment actionner les leviers pour maîtriser le coût de gestion des déchets ? lutter contre les déchets abandonnés et faire progresser les performances de collecte sur ces territoires ? Retrouvez les outils proposés aux élus pour actionner ces leviers sur le site de l'ANEM.

L'artisanat reprend de la hauteur

BELIOTI - STOCK.ADOBE.COM

Fini l'époque où sans études supérieures point de salut, pensait-on. Les esprits et les discours ont changé et la réalité s'est imposée. Les métiers de l'artisanat ont de nouveau la cote. Du reste, la loi montagne reconnaît depuis longtemps leur rôle comme étant d'intérêt général et stipule que l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent œuvrer pour le maintien d'un réseau économique de proximité sur le territoire montagnard et l'amélioration des conditions d'exercice des activités des artisans. Leur savoir-faire est en effet structurant et va bien au-delà de son intérêt économique. Il a de multiples dimensions. Il préserve le lien social et permet à de nombreux jeunes de se former à des métiers d'avenir. Il renforce l'attractivité et l'accessibilité des massifs et garantit le maintien de services de proximité. Enfin, il inscrit les territoires de montagne dans une démarche durable.

L'artisanat
Un acteur de l'aménagement de la montagne

La France compte 1,3 million d'entreprises artisanales dont 300 000 en montagne. La diversité de leurs activités crée de la richesse en fournissant des emplois non délocalisables et des services de proximité.

On peut être un promoteur de la haute technologie, n'avoir d'yeux que pour les moteurs hybrides, attendre avec impatience les premiers pas de l'homme sur Mars et ne pas oublier que la planète Terre fonctionne aussi grâce à l'indispensable et essentiel savoir-faire de ses artisans. Comment, en effet, se passer d'eux ? Même les plus efficaces des bricoleurs du dimanche n'imagineraient pas de ne jamais faire appel à un maçon, à un menuisier, à un plombier ou à un électricien…
Dans ces métiers qui rendent le quotidien possible, il existe quatre grandes familles (l'alimentation, le bâtiment, la production, les services) et cinq-cent-dix activités traditionnelles différentes, à la pointe de l'innovation ou artistiques. Toutes ont, manifestement, un présent et, à l'évidence, un avenir. En montagne, notamment, dont on connaît les enjeux et les besoins. La proximité y est essentielle et quasiment une profession de foi.
Maintenir l'offre artisanale dans les territoires de montagne est indispensable à la vie des habitants et à l'intérêt touristique, voire primordial. Il apparaît donc nécessaire d'en assurer la continuité par des locaux adaptés et des prix raisonnables, par une accessibilité de la clientèle, par des dispositifs de soutien à l'investissement, par des politiques d'aménagement adaptées, par l'accès au numérique et par une politique ciblée de soutien aux très petites entreprises.
Quelles qu'en soient les modalités, on sait aussi qu'en montagne les savoir-faire artisanaux font partie intégrante du patrimoine des territoires et contribuent à leur identité. Le tourisme de savoir-faire est au demeurant un atout de valorisation très identifié et reconnu.
Prenons pour référence l'artisanat d'art. À cet égard, les initiatives se multiplient sur tous les massifs en se référant au modèle des festivals et c'est particulièrement prometteur. Ainsi de « J'expose un artisan d'art » déployé à l'échelle du Grand

« Maintenir l'offre artisanale dans les territoires de montagne est indispensable à la vie des habitants et à l'intérêt touristique. »

L'entreprise Marcel Livet, installée à Annecy, fabrique et commercialise des skis en bois 100% made in France.

Est et qui s'inscrit dans une démarche de solidarité interartisans permettant aux artisans d'art d'exposer et de vendre en dehors des événements spécialisés. Ainsi encore du programme d'accompagnement global des entreprises d'artisanat d'art mis en œuvre dans les Pyrénées et saluant la solidité économique, la créativité et le dynamisme. En un mot, la maîtrise.

On est au cœur du sujet. Du coup, finissons par cette phrase de Denis Diderot, écrivain et philosophe des Lumières et qui s'applique à toute la profession : « C'est peut-être chez les artisans qu'il faut aller chercher les preuves les plus admirables de la sagacité, de l'esprit, de la patience et de ses ressources ». Et que la lumière soit, véritablement, sur tous les artisans de la montagne !

REPÈRES

La contribution de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Le réseau national des Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) s'appuie sur 300 points d'accueil, 2 500 chefs d'entreprise élus par leurs pairs et 11 000 collaborateurs au service des artisans ainsi que 112 centres de formation d'apprentis.

- Il propose une offre de services spécifiques pour l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de relance de l'économie locale et souhaite que le programme Montagne accorde une attention particulière au développement de l'artisanat dans les territoires de montagne.
- Il rappelle l'intégration expresse d'un volet artisanal dans le programme Montagne permettant de flécher des financements spécifiques à destination du secteur de l'artisanat afin de moderniser et développer les outils de l'artisanat ; mais aussi de soutenir l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises, d'accompagner la transition digitale et la transition écologique.
- Il précise que le programme Montagne doit conserver une souplesse dans sa mise en œuvre en permettant l'intervention de différents échelons de gouvernance en fonction des actions proposées, et que les organismes représentant les entreprises doivent pouvoir être mobilisés directement pour intervenir auprès de celles-ci.
- Il demande que la découverte du patrimoine artisanal soit intégrée dans les politiques touristiques.
- Il souligne que la mise en œuvre des programmes financiers ne doit pas seulement privilégier les projets d'envergure et que les financements disponibles doivent être mobilisés pour des projets cousus main, portés à l'échelle de petits territoires et de petites entreprises.
- Il plaide pour des coopérations intermassifs afin d'essaimer, de déployer et de transposer des initiatives ayant fait leurs preuves.
- Il estime que, les territoires de montagne étant souvent frontaliers, une cohérence est à rechercher entre conventions de massif, programmes de massif et programmes interrégionaux (notamment pour mobiliser les cofinancements).

SYLVAIN MARMELADE

Président des artisans de France

Élu il y a un an président de CMA France à la suite du décès de Bernard Stalter, Joël Fourny est, depuis l'âge de 24 ans, dirigeant de la société industrielle de modelage mécanique SIMM modelage, située à Issé en Loire-Atlantique. En 1999, il devient administrateur de la CMA du département, puis président de la CMA Pays de la Loire et vice-président de CMA France. Joël Fourny est particulièrement investi sur plusieurs dossiers : la transmission des entreprises artisanales, l'adaptation de l'offre de formation, le développement de l'économie de proximité, la préservation des équilibres entre les territoires et la mutation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Il est également membre titulaire de plusieurs commissions et président de celle du développement économique et territorial.

Joël Fourny « L'artisanat est avant tout un projet de vie »

Le président national de la Chambre des métiers et de l'artisanat souligne que son secteur est le principal à offrir des débouchés professionnels pour les jeunes souhaitant vivre et travailler dans leur territoire d'origine, notamment en montagne.

PLM : Quels sont les principaux problèmes auxquels sont confrontés les artisans aujourd'hui ?

Joël Fourny : Malgré la crise, l'artisanat embauche ! J'ai à cœur de le faire savoir car le principal problème pour les artisans aujourd'hui est de trouver la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin pour répondre à la demande. En plus de cette problématique, pour les artisans installés en montagne, il faut avouer que la saison n'a pas été simple cette année du fait de la non-ouverture des remontées mécaniques. Mais, maintenant, le temps est à la reprise et il faut aller de l'avant.

On sait qu'au-delà du renouvellement des compétences pour trouver la main-d'œuvre qualifiée, le développement des territoires de montagne dépendra de leur capacité à attirer et développer des activités économiques. Le maintien d'un artisanat de proximité est donc un enjeu essentiel.

PLM : Quelles sont les solutions que vous souhaitez ?

J.F. : Les solutions actuelles doivent être amplifiées. En accord avec la loi montagne, les CMA œuvrent pour le développement de l'artisanat dans ces territoires, en lien avec les collectivités. Le programme Avenir Montagnes doit venir appuyer la préservation d'un artisanat de proximité avec, notamment, des financements spécifiques pour les entreprises. Il faut soutenir l'entrepreneuriat et le développement des entreprises, accompagner les artisans dans la transition digitale et écologique, moderniser les outils, etc.

En outre, aujourd'hui, il est nécessaire d'accompagner les entreprises artisanales dans la reprise de leurs activités en adaptant les aides selon les filières afin de ne pas annihiler tous les efforts fournis pendant la crise. Puisque l'été 2021 s'annonce comme une très belle saison touristique pour la montagne, cela devrait aussi accompagner une reprise réussie de l'activité économique des entreprises artisanales impactées.

PLM : Quels sont les domaines où l'artisanat a le mieux résisté à la crise sanitaire ?

J.F. : En premier lieu, le bâtiment et l'alimentation. Nous constatons également un authentique engouement pour les métiers de la réparation. Mais, aujourd'hui, tous les métiers sont porteurs. La création d'emplois a même progressé de 1,7 % en 2020 malgré la crise (selon le Baromètre ISM/ Maaf de juin 2021). Globalement, l'artisanat s'est donc montré très résilient.

Dans ce contexte, l'objectif du réseau des CMA est de promouvoir les métiers de l'artisanat afin de les rendre attractifs auprès des jeunes mais aussi des moins jeunes pour assurer la relance de l'économie ! Nous ne nous économisons pas pour communiquer sur ce point.

PLM : Qu'est-ce qui incite les artisans à exercer leur métier ?

J.F. : L'artisanat, au-delà du projet professionnel, est avant tout un projet de vie. Je peux en témoigner, étant moi-même artisan. Depuis plusieurs années, entreprendre dans l'artisanat, c'est aussi trouver du sens dans son métier au quotidien, avec une

300 000 entreprises artisanales en zones de massif

	Alimentation	Bâtiment	Production	Services	Total
Alpes	10 996	38 773	13 757	32 285	**95 811**
Pyrénées	2 412	5 655	2 182	4 571	**14 820**
Vosges	1 922	6 266	2 881	5 512	**16 581**
Corse	2 008	8 235	1 741	5 236	**17 220**
Jura	2 039	5 628	2 927	2 854	**13 448**
Massif central	11 845	35 596	15 525	31 500	**94 466**
La Réunion	3 769	9 165	3 181	7 095	**23 210**
Martinique	1 306	6 917	2 226	4 716	**15 165**
Guadeloupe	910	4 151	979	2 338	**8 378**
Total	**37 207**	**120 386**	**45 399**	**96 107**	**299 099**

KZENON - STOCK.ADOBE.COM

WELLHÖFER DESIGNS - STOCK.ADOBE.COM

Fix25 - STOCK.ADOBE.COM

DIMDIM DEAN - STOCK.ADOBE.COM

emprise de A à Z sur son travail dans la production de biens ou de services. Enfin, on assiste au retour des valeurs du « fabriqué en France », et des principes de savoir-faire et de qualité qui sont si précieux pour l'artisanat.

PLM : Comment les élus locaux peuvent-ils aider l'artisanat à encore se développer ?

J.F. : Les élus locaux peuvent être des moteurs pour le maintien de l'offre artisanale et le développement des activités de proximité. Ils ont un rôle d'ambassadeur et de sentinelle à l'écoute des entreprises de leur territoire pour relayer leurs besoins et anticiper les éventuelles difficultés. C'est un travail main dans la main que nos CMA portent chaque jour avec elles afin de les accompagner dans leurs projets, notamment *via* une meilleure connaissance de l'artisanat de leur territoire.

Je pense, par exemple, à la ville d'Annecy qui, par son accompagnement pendant la crise, a permis de sauvegarder le tissu artisanal de son territoire – une action valorisée par notre Prix national « Ma ville mon artisan » dont nous lançons la troisième édition ce mois-ci !

« Les élus locaux peuvent être des moteurs pour le maintien de l'offre artisanale et le développement des activités de proximité. »

Siv-Chheng Tiv
Des rizières du Cambodge à la fonderie Obertino-Morteau

Son bonheur est dans les prés du Haut-Doubs et, à 51 ans, Siv-Chheng Tiv n'en parle pas à la légère. On s'attriste en l'entendant revenir sur son enfance au Cambodge à la sinistre époque des Khmers rouges qui obligèrent sa famille à prendre le chemin de l'exil et les autres étapes de sa vie. Paris, Lure, Morteau. On écoute avec plus de plaisir les autres récits sur sa jeunesse hautement diplômée, sur ses prometteurs débuts de carrière dans la métallurgie, sur sa volonté de bronze.

En 2018, Siv-Chheng Tiv a pris en main l'historique fonderie Obertino-Morteau, un des porte-drapeaux de cette commune française du Haut-Doubs. D'une carrière de cheffe d'entreprise, elle en rêvait depuis longtemps, cette maman de deux enfants qui a trouvé là, en pleine nature, ses émerveillements quotidiens : cette région de montagne devenue sa région, sa douceur de vivre, ses charmants vallons, ses fleurs magnifiques, ses belles couleurs d'automne, ses innombrables activités sportives…

Et n'oublions pas ses vaches ! Oui, ses vaches qui, évidemment, sont montbéliardes. En en parlant, complice, Siv-Chheng Tiv retrouve son visage rieur et ses émotions de petite fille. Elle a toujours aimé les vaches, sourit-elle. Peut-être faut-il y voir un signe. La fonderie Obertino-Morteau, vieille de trois siècles et de moult traditions, qui produit quelque 25000 cloches par an dans le plus grand respect du savoir-faire artisanal, cherche un repreneur. Ce sera Siv-Chheng Tiv. C'est donc fait.

Les vaches et les cloches, on peut y voir la main du destin et le destin, manifestement, fait bien les choses. Pour ses huit artisans qui perpétuent soigneusement des gestes et des techniques précieuses remontant au XVIII[e] siècle, Siv-Chheng Tiv a un respect et une attention d'artisane minutieuse et perfectionniste.

Quand le chiffre d'affaires de l'entreprise progresse de quelque dix pour cent les deux premières années, il n'est pas que les vaches qui paissent d'aise : de nombreuses cloches trônent fièrement et symboliquement sur le buffet des salons de maisons proches ou lointaines, avec souvent gravés deux prénoms et des alliances entremêlés.

« Un respect et une attention d'artisane minutieuse et perfectionniste. »

Les débuts sont prometteurs, soit. Mais, patatras !

Les cloches, soudain, ne sonnent plus, le Covid-19 est passé par le Haut-Doubs. Le coup d'arrêt n'est pas seulement brutal, il est radical. Privée de commandes, de comices et de concours agricoles, Siv-Chheng Tiv se tourmente, n'en dort plus et réfléchit. Comment éviter de mettre la clé sous la porte de la fonderie ? Et peut-être surtout, comment faire pour préserver ce si rare et si patrimonial et exemplaire savoir-faire ancestral ? Heureusement, la patronne est une battante. Elle en appelle aux agriculteurs et à leurs valeurs en tenant à peu près ce discours : « Il faut nous venir en aide, sinon vous ne retrouverez plus jamais la même qualité de produits ».

Et ce nouveau pari, la Franc-comtoise le gagne brillamment. Les « cloches de la solidarité » tintent judicieusement et s'égayent avec des modèles proposés à divers prix. Les commandes affluent et assurent la survie de l'entreprise. L'espoir n'est cependant pas de tout repos et l'inquiétude demeure. « À quelle sauce va-t-on être mangé demain ? » continue-t-elle de s'interroger. Une chose est sûre : Siv-Chheng Tiv se battra encore et toujours. Pour ses artistes (mouleurs, fondeurs, bourreliers) ; pour la tradition ancestrale ; pour ses vaches et pour ses montagnes du Haut-Doubs. Définitivement sa terre d'accueil. Pour son plus grand bonheur.

Camping-car Park intervient à Loudenvielle

Après avoir participé à l'inauguration de l'aire pour camping-cars de Tournay, les élus de Loudenvielle, séduit par le concept de la start-up pornicaise, ont fait appel à Camping-car Park afin de structurer leur territoire et dynamiser leur commune. Depuis l'ouverture de l'aire le 20 juin 2019, la commune a réussi son pari et attire, été comme hiver, de nombreux touristes.

La réglementation permettant la création d'une aire est-elle complexe ?
Partant du principe qu'un camping-car est un véhicule comme tous les autres en termes de stationnement, la réglementation d'un simple parking s'applique pour la création d'une aire pour camping-cars.

Si un maire crée une aire de camping-cars, peut-il réglementer le stationnement sur sa commune ?
Avec ou sans aire de camping-cars, le maire peut tout à fait réglementer le stationnement sur sa commune. Les élus doivent respecter les textes en vigueur : ne pas interdire le stationnement sur toute la commune toute l'année et ne pas être discriminant à l'égard des seuls camping-cars.

Existe-t-il des solutions permettant d'éviter les astreintes techniques et commerciales ?
Oui des solutions existent pour soulager la commune des astreintes liées à l'accueil des touristes itinérants (camping-cars, cyclotouristes, randonneurs, etc.). Des sociétés se sont organisées afin de mutualiser les services d'accueil, la facturation et la gestion du quotidien, et de permettre ainsi l'exonération des contraintes aux élus. Camping-car Park est un modèle du genre.

Comment communiquer auprès des 2.5 millions de camping-caristes européens ?
Pour communiquer, il est indispensable de détenir des bases de données, d'avoir une relation privilégiée avec les territoires accueillants et disposer d'un service de communication efficace. À ce jour, la base de données la plus complète comporte environ 500 000 adresses numériques et numéros de téléphones portables de camping-caristes européens.

Sur une aire de camping-cars, les camping-caristes payent-ils la taxe de séjour ?
Oui, notre prestataire en tant que gestionnaire d'aires de camping-cars collecte la taxe de séjour et la reverse à l'organisme collecteur. Cette collecte peut se faire au réel lorsque le système est automatisé (plateforme numérique).

Quelle est l'évolution du marché des camping-cars ?
La croissance du marché est constante depuis ces dix dernières années. La crise sanitaire a mis en avant ce mode d'hébergement touristique dont l'usage protège ses adeptes de tout risque de contamination (hébergement individuel familial, pas d'espaces collectifs, services sans contacts, etc.). Le marché devrait doubler sur les cinq années à venir pour atteindre 4 millions d'immatriculations en Europe. De plus, les constructeurs de voitures se mettent également à fabriquer leurs propres modèles et à les diffuser dans leurs réseaux respectifs. Si le camping-car est la maison secondaire sur le dos, les vans et fourgons seront eux les deuxièmes véhicules des foyers.

Meublés de tourisme
État des lieux

Les meublés de tourisme sont des logements loués à une clientèle de passage qui l'occupe à la journée, à la semaine ou au mois. Ils permettent aussi aux travailleurs (notamment saisonniers ou apprentis) de se loger et peuvent, dans certains cas, créer des difficultés. L'ANEM a sollicité les communes de montagne afin d'alimenter les débats sur les meublés de tourisme organisés par Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement auprès de la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili. L'Association a cherché, en particulier, à déterminer si les collectivités entretiennent des rapports avec les propriétaires et, si oui, comment ces derniers sont organisés. Elle voulait également savoir si un des points nécessite une attention particulière, notamment en ce qui concerne les saisonniers ou tout autre (par exemple la taxe de séjour).

Une grande diversité de situations

L'enquête de l'ANEM n'a pas été réalisée exclusivement sur les communes réputées « touristiques » mais vise l'ensemble des communes de montagne. L'immense majorité des communes n'ayant pas de vocation touristique directe (quand bien même elles sont intégrées dans un bassin de vie touristique), les retours ont donc été variés. Il ressort de l'enquête que les communes, intercommunalités et offices de tourisme en relation avec des meublés de tourisme ont, très largement, de bons rapports avec les propriétaires qui ne sont généralement pas organisés collectivement. Quand c'est le cas, cela ne semble pas poser de problèmes aux collectivités.

Les propriétaires ont bien souvent des rapports directs avec les plateformes de location, voire parfois avec les clients dans le cas des clients habituels qui se passent de plateforme. Les offres d'hébergement sont référencées sur les sites institutionnels (l'office de tourisme essentiellement). Quoi qu'il en soit, ce point semble ne pas avoir d'incidence directe sur l'activité.

Les communes très touristiques, comme les stations, ont un parc de meublés de tourisme important. Celui de Valloire, par exemple, est constitué de 50 % d'hébergements touristiques. Dans cette configuration, les communes nouent généralement des liens avec les propriétaires et parfois créent des postes dédiés à l'immobilier de loisir. L'enjeu est alors de sensibiliser les propriétaires à l'intérêt partagé de la mise en location et de construire une véritable relation de confiance.

Les collectivités qui ont beaucoup de meublés touristiques développent aussi des bases de données qui recensent les propriétaires. Cela permet, par exemple, d'envoyer des courriels d'information sur les projets de valorisation des meublés, des questionnaires afin de sonder les propriétaires sur la fréquentation durant les vacances scolaires et aussi de les inviter à des réunions d'information.

L'épineux sujet de la gestion de la taxe de séjour

La taxe de séjour a pour vocation de promouvoir la destination, de développer l'attractivité et la fréquentation touristique. Un certain nombre de propriétaires ne connaissent pas très bien le système et encore moins les conditions d'affectation du produit. Le recours à une plateforme de collecte incite à davantage de communication avec les hébergeurs et facilite par ailleurs une veille juridique.

En tant que bénéficiaires de la taxe de séjour, les collectivités sont parfois contraintes de faire un travail de veille conséquent. Celles qui s'engagent dans cette voie sont sans cesse à la recherche d'hébergements non déclarés auprès des services. Dans de nombreux territoires, les hébergeurs se déclarent à la mairie, commercialisent leur bien et oublient (ou omettent) de collecter la taxe de séjour…

Les différents services qui s'occupent des hébergements touristiques doivent travailler de façon coordonnée. Il ressort de l'enquête la nécessité d'établir une collaboration fluide entre les mairies et les offices de tourisme. Par exemple, il faudrait que tous les bénéficiaires de la taxe de séjour aient accès aux déclarations des hébergeurs, au même titre que les agents de mairie qui s'en occupent ou que ces derniers aient l'autorisation de transmettre ces informations.

Certains saisonniers, et de manière générale les travailleurs, s'étonnent parfois de devoir acquitter la taxe de séjour

E.LEMAITRE - STOCK.ADOBE.COM

alors qu'ils séjournent dans la commune et occupent un logement pour y travailler. Les saisonniers ne se considèrent pas comme des touristes et ne comprennent donc pas la raison pour laquelle ils sont assujettis. Ce sujet semble même avoir été l'objet de tension entre les locataires, les propriétaires et les collectivités.

Les saisonniers, apprentis, stagiaires et autres contrats courts

Les saisonniers, apprentis et autres stagiaires ou contrats courts sont des personnes indispensables au fonctionnement de l'économie locale. La prise en compte de leurs besoins, notamment d'hébergement, est parfois formalisée à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité (par exemple *via* la signature d'une convention avec l'État). Ce type de démarche peut améliorer les conditions de logement et d'accueil des saisonniers.
Dans la grande majorité des cas, les communes n'ont pas signalé de tensions ni de problèmes particuliers à propos du logement des saisonniers. Toutefois, les propriétaires préfèrent généralement louer leur bien aux vacanciers pour une meilleure rentabilité. La plupart des professionnels qui se présentent sur le marché des meublés de tourisme sont pourtant plus ou moins contraints de se loger ainsi car les propriétaires de logements disponibles en location dite « classique » ne louent pas ou très rarement pour des périodes de quelques semaines ou quelques mois. Pour les saisonniers, le premier inconvénient de ce type de location est évidemment le prix. De plus, des coûts supplémentaires viennent s'y ajouter comme le ménage, la taxe de séjour, le linge de lit, etc.

Michaël Kraemer, maire de Lans-en-Vercors, est intervenu le jeudi 27 mai 2021 lors du second groupe de travail technique dans le cadre de la feuille de route État-collectivités sur les meublés de tourisme, animé par les services de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP).

Quels enjeux pour les meublés de tourisme ?

Les meublés de tourisme peuvent créer des difficultés – d'usage, de sécurité ou autre – tout comme ils représentent une opportunité de développement pour les communes. Ce sujet mêle différentes logiques d'acquisition, diverses formes de location et s'inscrit dans un contexte de forte concurrence.
Les outils traditionnels permettant de développer une bonne connaissance du parc immobilier d'un territoire sont, dans bien des hypothèses, inopérants. La distinction entre résidence principale et secondaire n'est, par exemple, pas efficace, car les logements peuvent être loués dans des configurations variées (chambre d'hôte, chez l'habitant, logement entier, une chambre, etc.). Ces difficultés, qui pourraient être considérées comme des variables dans d'autres secteurs, apparaissent ici comme des déterminantes.

Un Comité directeur très dense avant la césure estivale

Le troisième Comité directeur de l'année a réuni une cinquantaine d'élus en visio-conférence le 8 juillet 2021. Temps fort de la réunion : les pilotes des cinq groupes de travail créés en début d'année sur l'eau, la forêt, l'agriculture et le pastoralisme, les services au public et le tourisme ont présenté les conclusions de leurs travaux (voir ci-contre page 19). Le Comité directeur les a validées et elles seront soumises à l'approbation du 37e Congrès de l'ANEM qui se réunira au Grand-Bornand les 21 et 22 octobre prochains.

Après avoir entendu les propositions des cinq groupes de travail, les membres du Comité directeur ont écouté l'exposé du lieutenant-colonel André venu représenter le peloton de gendarmerie de haute montagne. Outre leurs missions traditionnelles, les gendarmes de haute montagne ont développé une expertise et un savoir-faire spécifiques liés à la singularité de leur mission de secours qu'ils souhaitent partager avec les élus locaux en développant, par exemple, des stages de gestion de crise, en renforçant le conseil aux élus ou encore en menant des actions de sensibilisation auprès des populations sur les dangers de la montagne. Ces missions seront développées dans le cadre du programme Avenir Montagnes porté par l'ANCT.

Les travaux ont également porté sur la modification des statuts, soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée générale, un point sur l'actualité législative, dont les amendements portés par l'ANEM au projet de loi 4D, ainsi qu'une présentation du nouveau partenaire de l'Association, Citeo, un éco-organisme agréé par l'État.

« Le Comité directeur a approuvé les propositions des groupes de travail soumises à l'approbation du 37e Congrès. »

Lors des échanges sur la forêt, le Comité directeur a exprimé son désaccord sur les annonces du gouvernement d'augmenter la contribution des communes forestières au financement de l'Office national des forêts. Alors que les communes rencontrent des difficultés pour équilibrer leur budget, cette augmentation doublée d'une baisse des effectifs de l'ONF sont considérées comme inacceptables. Le Comité directeur apporte son total soutien à la motion de la Fédération nationale des communes forestières qui demande le retrait de cette contribution complémentaire et une vraie ambition politique pour la forêt française, avec un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF.

Extraits des propositions des groupes de travail

- Désigner un référent montagne dans chaque ministère afin d'adapter les projets et les normes à la spécificité montagne.
- Assouplir le cahier des charges pour la labélisation des espaces France services.
- Préserver et majorer la prise en charge des indemnités kilométriques de montagne pour les professionnels de santé.
- Harmoniser les pratiques d'entretien courant des cours d'eau à caractère torrentiel.
- Favoriser la production d'énergies de proximité qui ne nécessitent pas de transport surdimensionné.
- Expérimenter une gestion commune des forêts privées et publiques en créant un plan local forestier unique.
- Soutenir et développer la technique du débardage par câble en montagne.
- Maintenir une agriculture de montagne par des aides spécifiques et des mesures incitatives à l'installation de nouveaux actifs.
- Aider le développement des circuits courts en maintenant la production et la transformation en zone de montagne.
- Créer un nouveau classement « station climatique » dédié aux communes de montagne qui développent une offre autour du bien-être.
- Améliorer le statut des travailleurs saisonniers et pluriactifs, avec une aide au financement de logements de qualité pour les saisonniers.

Les responsables départementaux de l'ANEM en Haute-Loire

Isabelle Valentin et Jean-Pierre Vigier sont responsables de l'ANEM pour la Haute-Loire. Tous deux députés, ils sont très investis dans la défense du monde agricole qu'ils connaissent bien.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Isabelle Valentin

CHRISTOPHE CHAVEROU

Jean-Pierre Vigier

Isabelle Valentin s'est toujours mobilisée sur les problématiques de la montagne, ses enjeux et ses difficultés, d'abord comme conseillère régionale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, puis comme députée de la 1re circonscription de la Haute-Loire. Elle lutte au quotidien pour le maintien des écoles, la mobilité et l'accessibilité routière des communes de montagne. Elle a fait de l'emploi la priorité de son action, seul moyen de garder vivant l'ensemble des territoires de montagne. Elle est engagée en faveur d'un développement économique et touristique « quatre saisons ».
Jean-Pierre Vigier a été maire de Lavoûte-Chilhac avant d'être élu conseiller régional en Auvergne-Rhône-Alpes puis député de la 2e circonscription de la Haute-Loire. Il est vice-président de l'ANEM depuis le Congrès de Corte en octobre 2020. Très préoccupé par le maintien des actifs agricoles, il a déposé récemment deux amendements à la proposition de loi afin de protéger la rémunération des agriculteurs et leur assurer un revenu à la hauteur de leur travail. Membre de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale, il est co-rapporteur d'une mission sur la filière lait de montagne dont les conclusions devraient être présentées au moment des débats du 37e Congrès.

Ingénierie territoriale : un webinaire réussi avec la Banque des territoires

L'Association nationale des élus de la montagne et la Banque des territoires ont organisé le 7 juillet un webinaire relatif à l'accompagnement des territoires en ingénierie et en conseil. Cet événement a rassemblé une trentaine d'adhérents.

Jeanine Dubié a rappelé l'importance du partenariat avec la Caisse des dépôts (CDC) et le rôle essentiel que joue le Groupe pour les territoires de montagne.
Après l'introduction de la présidente, Michel-François Delannoy, directeur du département Appui aux territoires, et Éric Guilpart, expert développement rural/montagne, ont présenté l'offre ingénierie territoriale de la CDC *via* la Banque des territoires. Cette offre s'adresse aux territoires à enjeux mais également fragiles parce que confrontés à des mutations majeures de leur environnement, et portant des projets de transformation et de revitalisation.
Ils ont présenté des exemples concrets d'accompagnement dans divers secteurs tels que la transition écologique, l'inclusion ou le développement économique…
Cette présentation a été suivie d'un temps d'échange et de questions/réponses au cours duquel les participants ont pu débattre et faire part de leurs interrogations aux intervenants.

La Poste engagée avec les territoires de montagne

Partenaire historique des collectivités, **La Poste a particulièrement à cœur d'accompagner les territoires de montagne dans leur développement spécifique** ; elle s'engage aujourd'hui à leurs côtés pour relever les grands défis sociétaux qui les concernent, que ceux-ci soient démographiques, écologiques, ou numériques.

Retrouver toutes les solutions que La Poste propose aux communes :
http://bit.ly/brochurecommunesGLP

Connaître vos contacts en régions :
https://bit.ly/2SeGJ2X

ECOLOGIC
Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

vous simplifier la vie

La Poste - SA au capital de 5 364 661 384 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 Rue Du Colonel Pierre Avia – 75015 PARIS - 2021-XXXX_PRO HDF-06/21 - Crédits photos : ?????